

Mairie de Saint Aubin des Châteaux

De: Evaluation environnementale (Procédure d'instruction) - DREAL Pays Loire/SCTE/DEE emis par VEYSSEYRE-MAUPEU Véronique - DREAL Pays Loire/SCTE/DEE <evaluation-environnementale.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: mercredi 24 mars 2021 15:22
À: mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Cc: MILARET Xavier - DREAL Pays Loire/SCTE/DEE
Objet: 2021-5245 AR saisine MRAe Révision du PLU de Saint-Aubin-des-Châteaux

Bonjour,

Par courrier du 09/03/2021, reçu le 15/03/2021 à la DREAL, vous m'avez saisi pour avis de l'Autorité environnementale sur le projet mentionné en objet.

J'accuse réception au 15/03/2021 de la dite transmission qui vaut saisine officielle de l'autorité environnementale en charge d'élaborer son avis.

Depuis le 12 mai 2016, et suite au décret du 28 avril 2016 réformant l'Ae, cette compétence relève de la Mission régionale de l'autorité environnemental (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Cette autorité dispose de trois mois pour exprimer son avis, délai au terme duquel cet avis sera réputé tacite sans observation, à savoir le 15/06/2021.

Cordialement.

Véronique VEYSSEYRE-MAUPEU
Chargée du suivi des procédures
SCTE/Division Évaluation Environnementale
DREAL des Pays de la Loire
tél. : 02 72 74 74 61